

LE JOURNAL DE ST JEAN DU GARD



Automne 2016

Après une bien belle saison estivale marquée par de nombreuses festivités, Saint Jean retrouve tout doucement sa quiétude. Il est plus facile de trouver une place de parking et les visages que nous croisons nous sont plus familiers.

Notre commune entre dans sa phase active. C'est ainsi que nous avons renforcé notre relation avec le Monastier Sur Gazeilles réactivé le jumelage avec Chaumont Gistoux, amorcé de nouveaux liens avec un village Ecossais et allons finaliser le jumelage avec la ville d'Arbúcies en Espagne.

Parallèlement, vous avez pu constater de nombreux chantiers comme l'aménagement de l'accès au collège, la toiture du Khéop's, la rénovation du Temple, la remise en état des chemins communaux, la réhabilitation du réseau d'eau potable et la remise aux normes de l'accès handicapés de la médiathèque.

Comme vous pouvez le voir, après deux ans de remise sur pieds, notre village entame avec enthousiasme et détermination sa marche en avant. C'est plus de 2 millions d'euros d'investissement que nous avons engagés afin de rattraper le retard. Alors bien sûr, cela ne peut pas se faire sans créer une certaine gêne à notre population. Je vous demande donc de faire preuve de patience. Il n'est jamais agréable de ne pas accéder facilement à sa maison ou d'avoir des coupures d'eau de quelques heures mais il s'agit d'un mal pour un bien.

Je vous remercie de votre compréhension.

Tout cela nous le devons à la grande motivation d'une équipe municipale élargie qui œuvre sans relâche au succès de notre beau village. Qu'ils en soient remerciés.

Vous le voyez, Saint Jean du Gard bouge sur tous les fronts et que cet enthousiasme qui se dégage de notre équipe soit communicatif !

Bel automne à toutes et à tous.

Michel RUAS

Alès Agglomération poursuit sa politique de réhabilitation du bâti ancien sur l'ensemble des 50 communes. Cette OPAH, Opération d'Amélioration de l'Habitat permet de remettre en état environ 100 logements chaque année, en locatif ou pour les propriétaires occupants.

Elle mobilise également des financements Etat et Anah (agence nationale de l'habitat).

Objectifs :

- réhabiliter l'habitat dégradé, vacant, insalubre,
- renforcer la capacité d'accueil en logements,
- préserver, réutiliser le bâti existant par une réhabilitation de bonne qualité,
- améliorer la qualité, notamment thermique, des logements occupés,
- réhabiliter des logements locatifs à loyer accessible (conventionnement des loyers)
- faciliter le maintien dans les lieux des propriétaires occupants.

Façade avant réhabilitation :



Façade après réhabilitation :



Subventions attribuées par Alès Agglomération, sur de nombreux secteurs de bâti ancien (cœurs de villages, hameaux, quartiers anciens) :

- **Subvention « façade »** : 30% du montant HT des travaux subventionnables. Elle est plafonnée à 20 €/m2 de façade ravalée
- **Subvention « devanture »** : 30% du montant HT des travaux subventionnables. Elle est plafonnée à 1000 € par devanture commerciale.
- **Subvention « propriétaire occupant »** : Attribuée sous condition de ressources, elle représente 15% du montant HT des travaux subventionnables. Elle est plafonnée à 1500 € par logement.
- **Subvention « sanitaires »** (pour propriétaire occupant d'un logement dépourvu de sanitaires) : attribuée sous condition de ressources, elle peut représenter 100% du montant HT des travaux de création de sanitaires. Elle est plafonnée à 1500 €.
- **Subvention énergie « Habiter Mieux »**. Elle accompagne, pour les propriétaires occupants de revenu modeste, la subvention « Habiter Mieux » de l'Etat/Anah. Son montant, de 500 € forfaitaire est attribuée aux projets permettant un gain de consommation énergétique de 25%. Elle s'applique sur tout le territoire d'Alès Agglomération.

A cela peuvent s'ajouter des subventions de l'Anah :

- **Subvention Anah PB pour propriétaire bailleur**, pour réhabiliter un logement locatif à loyer conventionné : 25% ou 35 % du montant HT des travaux retenus, plafonnés à 750 €/m2 ou à 1 000 €/m2, pour les logements en situation d'insalubrité ou de dégradation conséquente. **Subvention « Habiter Mieux »** complémentaire de 1600 € si le projet permet un gain énergétique de 35%.
- **Subvention Anah PO pour les propriétaires occupants de revenu modeste** : de 50% du montant HT des travaux retenus, plafonnés à 20 000 €. **Subvention « Habiter Mieux »** complémentaire de 2 500 € si le projet permet un gain énergétique de 25%.

Site internet de l'Anah : www.anah.fr ou 04 66 86 64 20

Le jeudi 8 juin une journée "Mémoire et défense" était organisée au collège Marceau Lapierre. Les 3 classes de Troisième étaient concernées. Une exposition sur la guerre d'Algérie ainsi qu'une conférence tenue par MM. Aparicio et Gascoin, de la FNACA, ont été proposées aux collégiens. Elles ont permis aux élèves de rencontrer des témoins de l'histoire contemporaine et d'aborder des questions du programme à travers des témoignages oraux. Ce partenariat avec la section locale de la FNACA était ainsi reconduite pour la 8ème année. Les professeurs d'Histoire du collège, M. Chabrol et Me Maldonado, ont rappelé la qualité de cette action, fondée sur le respect et la confiance noués entre l'équipe pédagogique et les anciens combattants soucieux de transmettre la mémoire dans un esprit civique et républicain.

Dans ce même esprit, sous l'impulsion de M. Apparicio, l'association du TVC, avant de se dissoudre, a décidé d'apporter un soutien financier au collège en lui léguant l'argent restant sur ses comptes. Cette somme conséquente de presque 3000€ permettra de financer en partie un séjour scolaire à Verdun et Strasbourg pour les élèves de Troisième en 2017 qui s'inscrira également dans ce travail sur la mémoire. Le collège Marceau Lapierre remercie les personnes qui ont permis ce don.

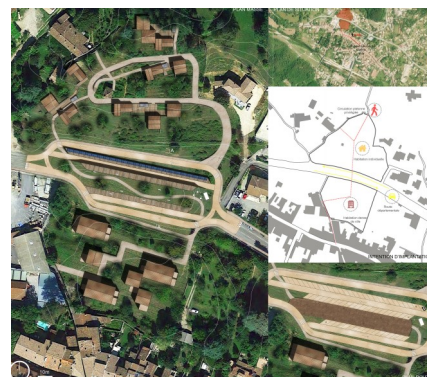
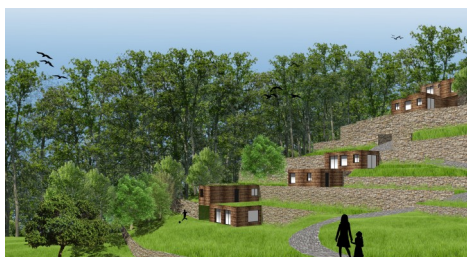


Les étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM) planchent depuis plusieurs mois sur des projets de réaménagements urbains au sein de la commune de Saint Jean du Gard.

En effet, nous avons chargé l'agence d'urbanisme des régions nîmoise et alésienne et l'ENSAM de Montpellier de co-animer une réflexion sur l'aménagement avec des étudiants de deuxième année. Ils ont été chargés d'imaginer des projets d'urbanisation cohérents avec la trame urbaine existante de notre commune, dans le respect d'un cahier des charges établi par l'agence, nos élus et les enseignants.

Ils ont imaginé un nouveau quartier le long du gardon, du parc Paulhan au stade, le quartier de Combedase, les olivettes et le quartier de Robiac. Dans un premier temps, nous avons donné aux élèves notre vision du développement et nos attentes lors d'une visite sur le terrain. Les étudiants ont choisi des zones de travail avec plus ou moins de problématique à prendre en compte, l'inondabilité, les pentes, la circulation etc. Puis quelques élus se sont rendus à l'école de Montpellier pour échanger autour des premières analyses des étudiants et enfin, une séance de présentation finale et une évaluation par les enseignants s'est déroulée en juin dernier.

Outre ses intérêts pédagogiques et didactiques, le but de l'exercice est aussi de faire émerger des solutions concrètes que nous pourrions prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).



Dimanche 8 Mai, sont arrivés pour une semaine 48 élèves espagnols qui ont été reçus par la Mairie de St Jean du Gard, étaient présents: M Michel RUAS, le maire, Mme Rose-Marie SOUSTELLE professeur d'espagnol et son homologue Mme Margarita VILLALOBOS à l'origine de ce jumelage, il y a 20 ans. Un apéritif de bienvenue a été offert par la mairie.

M CARDON principal du Collège M LAPIERRE a accueilli les enfants ainsi que l'ancien principal M CHAINE et M DENIS principal du collège il y a 10 ans.

Après les discours de bienvenue, la mairie de St Jean du Gard a remis une plaque commémorative des 20 ans en ardoise aux armoiries de la ville.

Toute la semaine les enfants avec leurs correspondants ont visité Nîmes et ses arènes, le Pont du Gard, Uzès, Florac où une charte a été signée entre le Parc National des Cévennes et le collège de St Jean Du Gard.

Les 22 et 23 septembre 2016, le Maire d'Arbúcies, Pere Garriga, est venu à St Jean du Gard accompagné de M. Jaume Salmeron, M. Àngel Cabrero et M. Manel Serras élus de la commune espagnole.

Le but de cette rencontre est de mettre en place le jumelage de St Jean du Gard avec Arbucies.

Nous tenons à remercier vivement les familles d'accueil qui permettent à ce jumelage de perdurer et à qui nous souhaitons encore de belles rencontres dans les années à venir.



Le samedi 25 Juin, la résidence Soubeiran a ouvert ses portes pour une grande journée champêtre au sein de son parc et sous un beau soleil.

Le matin un petit marché était organisé durant lequel les résidents ont pu proposer à la vente leurs différents travaux: couture, gourmandise. Un atelier musicothérapie qui a été proposé à la résidence fut également animé par Laurianne et Lou.

Le groupe Festimusique a su mettre l'ambiance durant toute la journée et surtout au temps du repas qui fut excellent.

Après un bon café, les résidents ont fait une lecture publique de texte qu'ils avaient créés et qui racontaient des souvenirs de jeunesse. Toute l'assemblée fut très attentive à ce moment.

La journée a prit fin par le tirage d'une tombola.

Un appel a été fait pour des bénévoles pour l'animation et la vie sociale des résidents. Si vous êtes intéressés ou si vous avez des questions, prenez contact avec l'animatrice Marie Pierre MANOEL au 04.6685.30.73.

La résidence remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée et elle vous donne rendez vous l'année prochaine courant juin 2017.

Marie Pierre MANOEL, animatrice



Afin de pouvoir répondre aux demandes des St Jeannais, nous vous proposons des réunions de « quartiers ».

Pour éviter un nombre trop important de réunions, St Jean sera découpé en 5 parties.

La séparation des « quartiers » :

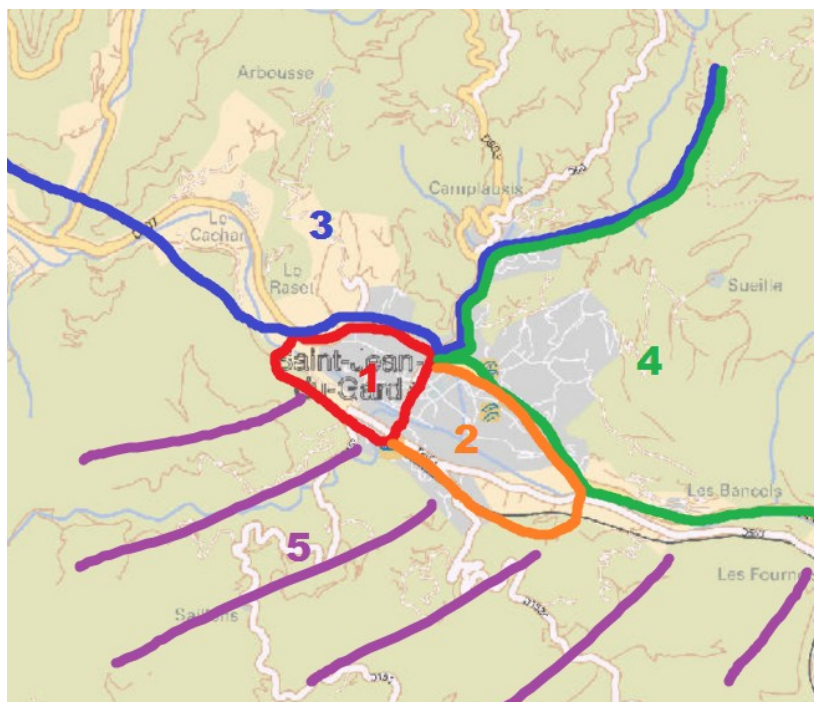
Quartier n°1 Réunion le 03/10/2016 du feu rouge jusqu'à la voie ferrée coté droit jusqu'au bout de la grand rue (inclus tous résidents le long de la déviation coté ville, grand rue, rue Pelet de la Lozère, rue de Brion etc...)

Quartier n°2 Réunion le 05/10/2016 du feu rouge à la voir ferrée et jusqu'au rond point (pompiers) coté gauche, coté ville (le Péras, la Pinède, les HLM etc....)

Quartier n°3 réunion le 10/10/2016 à partir du feu coté nord de la déviation, jusqu'au tunnel et coté Mialet (Robiac, Arbousses, Bannières, Cap Del Pra, Camplausis, Camplogis, Falguieres etc....)

Quartier n°4 réunion le 19/10/2016 du feu vers Anduze coté nord de la déviation (Sueilles, les Bancelles, Les Parades, la grand vigne, le Lauret etc....)

Quartier n°5 réunion le 24/10/2016 à partir de la voie ferrée toute la rive droite du gardon (l'Astrau, la Fabregue, Le Rhode, l'Ayrolle, Le Soult etc....)



Toutes les réunions se dérouleront à la salle Stevenson de 19h00 à 21h00.



La commune fait partie du Parc National des Cévennes, elle est donc contrainte à certaines règles notamment en matière de publicité et d'affichage.

Cette réglementation concerne les enseignes, pré-enseignes et publicités qui sont 3 façons différentes pour un commerçant ou artisan de se faire connaître.

- Les enseignes: constitue une enseigne toute inscription apposée sur un immeuble ou un terrain et relative à l'activité qui s'y exerce.

- Les pré-enseignes: constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble ou d'un terrain où s'exerce une activité déterminée.

- La publicité: constitue une publicité toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.

Les enseignes sont soumises à autorisation, un dossier doit être déposé en mairie et est approuvé par la DDTM du Gard.

Les pré-enseignes et **la publicité sont interdites hors agglomération** et sous conditions en agglomération, demande à déposer en mairie et sera traitée par le DDTM du Gard.

Toute publicité hors agglomération (après le panneau de la commune) devra être retiré sous peine d'astreinte journalière. (Ces contrôles sont effectués par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer)

Pour la troisième année consécutive, en collaboration avec le Parc National des Cévennes la commune de Saint du Gard , participeront et fêteront le « Le Jour de la Nuit » le 8 octobre à partir de 17h00.

De 17h00 à 19h00 : observation du soleil avec un télescope spécial animations et explications sur le système solaire, la visibilité des planètes, la Terre dans ses formes et mouvements, sa position.



A 19h00 : petite restauration rapide ou repas » tiré du sac »

A 20h00 : Causerie sous les étoiles avec le thème suivant : L'Extraordinaire Voyage dans le Système Solaire sur grand écran avec supports vidéos et images de la NASA et de l'ESA en parallèle : observation du ciel à l'aide de deux télescopes

Les lumières du village seront éteintes et, nous animerons le centre en invitant les Saint-Jeannais à allumer des bougies aux fenêtres, un défilé de lampions portés par des enfants complètera cette manifestation

Tous les Saint-Jeannais sont cordialement invités à participer pour la plus grande réussite de cette soirée...

ENEZ NOMBREUX !

Détritus, déjections canines, vidage des poubelles... La propreté de notre village c'est l'affaire de tous. Si la Ville a pour mission de garantir la propreté de ses espaces publics, il appartient aussi à chacun de respecter son environnement en faisant preuve de civisme et en respectant certaines règles. Les efforts des services de la Ville doivent s'accompagner d'une prise de conscience collective et d'un comportement responsable de chacun.



Des personnes malveillantes démarchent par téléphone au nom de la mairie de St Jean du Gard afin de prendre RDV pour vérifier si votre domicile contient des termites, il s'agit d'une escroquerie, soyez vigilant.

Comme chaque année depuis des décennies, la fête votive a eu lieu le 1er week end du mois d'août. Ce fut une année sans pluie, seule ombre au tableau une vilaine rumeur laissant courir le bruit que la municipalité avait augmenté les prix des emplacements des forains!

FAUX: les emplacements sont votés en conseil municipal et le dernier vote sur la fixation du prix date de 2008, les forains payent donc la même somme depuis 8 ans.

D'autre part, cette année la fête votive de St Hippolyte du Fort correspondait avec la notre, 3 forains ont préféré s'y installer plutôt que de venir à St Jean du Gard.



En partenariat avec Ales Agglomération, la commune sera bientôt dotée d'un système d'alerte par téléphone et/ou SMS. Plusieurs groupes d'abonnés téléphoniques seront créés en fonction de leur emplacement géographique dans les zones d'inondation définies dans le Plan Communal de Sauvegarde ceci afin d'apporter un service personnalisé.

Permanences et services

► **Mairie** 1 rue Maréchal de Thoiras 04 66 56 26 36

Accueil: Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

8h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 16h

Samedi de 9h à 12h

► **CCAS:** rdv au 04 66 56 26 35

► **CAF:** un Mercredi sur deux de 8h30 à 11h45 en mairie ou rendez vous sur caf.fr

► **Office du Tourisme** Place Rabaut St Etienne

04 66 85 32 11

Accueil du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le Samedi de 10h à 12h30 (jusqu'à fin octobre).

► **Déchetterie:** Site de la Coste Plane (Rte d'Anduze)
06 24 75 17 73

► **CPAM:** le Mardi en mairie sur RDV (appeler le 3646)

► **Collecte des encombrants:** le Mercredi sur rendez vous au
04 66 55 60 93

ETAT CIVIL

Naissances:

05/11/2016 MASBERNARD Marius Patrick

28/03/2016 COULPLE Léna Rose

10/04/2016 SPANNEUT Valentin

30/04/2016 GAUCHER Rémi Philippe Raynald

19/05/2016 JUPILE Alex Christian Jules

06/06/2016 DUVEAU Sérénia Gabrielle

14/06/2016 AUZEBY Athan Ange

18/06/2016 CAMMAL Océane Manon

22/07/2016 PERIER Paloma Dolores Alice

06/08/2016 GABRIAC Tom Bernard Yves

09/08/2016 CHALAYER Nour Ayanna Joséphine

Mariages:

11/06/2016 BENOIT Christelle et VALMALLE Ludovic

15/07/2016 HEBRARD Manon et BALDASSARI Richard

03/09/2016 AMORY Véronique et ROSSEL Laurent

02/07/2016 ROSSEL Corinne et MORICE Yann

20/08/2016 JOUANEN Séverine et DREUX Anthony

10/09/2016 MAUREL Stéphanie et VANDUYNSLAEGER Damien

Décès

22/03/2016 MEYER Pascal Pierre

15/04/2016 TEMPERVILLE Jean-Pierre Léon Georges

21/04/2016 BEYDON Juliette Françoise Marie épouse FAYSSE

19/05/2016 ROSSEL Yvon Emmanuel

15/06/2016 DUTRONC Anne Marie Odette épouse FURTER

26/06/2016 MESA Crescencia épouse PLANTIER

06/07/2016 LE CAIGNEC Jeannine Yvonne Pierrette épouse ROUX

14/07/2016 HILAIRE Pierrick Philippe

08/08/2016 KRUMENACHER Bernard Marie Léon Emile

22/08/2016 LIGOUGNE Nicole Emma épouse RIVALS

13/04/2016 VAUSSY Eva Simone Suzanne épouse NGUYEN MANH

17/04/2016 ALEXIS Roland Daniel

03/05/2016 ROUVEYROL Louis Jean

11/06/2016 FOUQUET Louise épouse ROSSEL

16/06/2016 POLLET Albert

05/07/2016 PENET Gabriel Fortune Marie

13/07/2016 REVELLIN Jeannine Henriette épouse DUPRAZ

24/07/2016 ESHMANN Christa épouse MELLAH

13/08/2016 FRANCISCO José Manuel

24/08/2016 BOULET Michel Jean

04/09/2016 ADAMY Rose Marie épouse GAMELIN